



**Edouard PHILIPPE**  
Maire du Havre  
Député de la Seine-Maritime

**Pierre OSOWIECHI**  
Vice-Président du Comité Français  
pour Yad Vashem

**Ralph MEMRAN**  
Délégué du Comité Français  
pour Yad Vashem

**et la Municipalité**

vous prient de bien vouloir assister à la cérémonie au cours de laquelle

**Zvi TAL**  
Ministre Plénipotentiaire de l'Ambassade d'Israël en France

**remettra à titre posthume la Médaille et le Diplôme des Justes parmi les Nations**

**à Henri et Madeleine BITARD**  
représentés par leur fille Gisèle FIMA-BITARD  
pour avoir sauvé Anne-Marie et Rose-Marie MAINEMER de la barbarie nazie

**le jeudi 20 novembre 2014 à 16 heures**  
Salons de l'Hôtel de Ville du Havre

*La médaille des Justes parmi les Nations est décernée  
par l'Institut Yad Vashem de Jérusalem aux personnes non juives  
qui ont sauvé des Juifs sous l'Occupation, au péril de leur vie.*



Médaille et Diplôme de « Justes parmi les Nations » décernés à  
**Henri et Madeleine BITARD** le jeudi 20 novembre 2014

## HISTOIRE DU SAUVETAGE

*Originaires de Pologne, le couple Mainemer et leurs deux filles, Anne-Marie et Rose-Marie, s'étaient installés à Avranches où ils étaient commerçants et parfaitement intégrés à la cité.*

*Dès 1941, l'application des lois raciales du Gouvernement de Vichy et le statut des Juifs imposent des restrictions à leur vie quotidienne et, notamment, leur liberté de commercer ainsi que le port de « l'étoile jaune ». Refusant cette humiliation, ainsi que son père, Anne-Marie passe quand même avec succès son bac le 26 juin 1942. Reconnus, ils seront dénoncés à la Feldgendarmérie.*

*Le lendemain, deux feldgendarmes font irruption à leur domicile. Monsieur Mainemer réussit à s'échapper, malheureusement il sera repris quelques jours plus tard et arrêté, ainsi que son épouse. Ils seront déportés à Auschwitz d'où ils ne reviendront pas.*

*Restées seules, avec l'aide de quelques voisins compatissants, les deux jeunes filles subsistent tant bien que mal jusqu'en novembre 1943, où les allemands venant les arrêter, elles réussissent à s'enfuir et trouvent refuge chez un ami Monsieur Morel. Celui-ci confie les deux sœurs à Henri et Madeleine Bitard qui les garderont 40 jours. Puis, munies de fausses cartes d'identité, elles seront hébergées au couvent des Petites Sœurs de la Charité à Caen, dans des conditions de vie très précaires.*

*Au printemps 1944, elles quittent le couvent pour une maison de santé près de Lyon, où elles resteront jusqu'à l'arrivée des troupes américaines.*

*La famille Rozentahl, autre famille juive d'Avranches fut aussi déportée avec leur fils. Leur fille Esthelle fut sauvée par Paul et Elise Thomas, qui ont été nommés « Justes parmi les Nations » en janvier 1992.*